

Affaire suivie par : Mme [REDACTED]

Sous-direction des déplacements et de l'espace public
Bureau des taxis et transports publics - section 405

Paris, le - 9 OCT. 2020

Lettre recommandée avec accusé de réception + courrier électronique

Monsieur,

Par courrier électronique reçu le 7 octobre 2020, vous avez formé un recours à l'encontre de la décision du 28 juillet 2020, par laquelle je vous informais que vous ne remplissiez pas les conditions de l'article R.3120-6 du code des transports pour le renouvellement de votre carte professionnelle de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

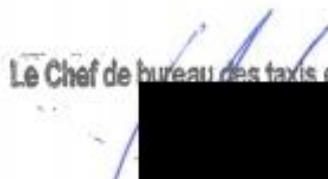
Votre situation a fait l'objet d'un nouvel examen.

Je vous informe par la présente du retrait de la décision contestée précitée.

De plus, au vu des éléments contenus dans votre dossier, vous remplissez toutes les conditions requises. En conséquence, je vous informe qu'une nouvelle carte professionnelle VTC au format sécurisé vous est commandée auprès de l'Imprimerie Nationale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet de Police et par délégation,


Le Chef de bureau des taxis et transports publics